

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Martin ST-LAURENT, et les conseillers suivants :

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Cindy VIGNOLA.

Formant quorum sous la présidence du Maire

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution – adoption des procès-verbaux;
3. Résolution – adoption des comptes à payer;
4. Résolution pour conclure un contrat de travail à durée déterminée avec Madame Emanuelle Garneau-Mignot pour un poste de coordonnatrice loisirs et culture;
5. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Alex Raïche au poste de capitaine préventionniste;
6. Résolution - fin de probation de Monsieur Olivier Bouchard au poste de directeur des Services techniques de la Ville de Fermont
7. Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques;
8. Résolution pour adjuger la soumission pour l'achat de matériaux MG-20;
9. Résolution pour abroger la résolution R22-12-11 et pour mandater la firme d'avocats GNH avocats pour procéder dans le dossier de recouvrement des taxes impayées et pour l'application des règlements municipaux ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2023;
10. Résolution pour amender la résolution R22-10-13 afin de modifier le montant pour le paiement de l'entreprise Alarme Microtechnique;
11. Résolution pour demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de prendre en considération les aires de protection de la source d'eau du lac Perchard aux fins des mises à jour de ses bases de données;
12. Résolution - avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 483 décrétant les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2023;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

13. Résolution - avis de motion et dépôt du projet de règlement 484 pour amender l'article 24.12 du règlement numéro 394 concernant la sécurité incendie;

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

14. Résolution – fermeture de la séance.

R23-01-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R23-01-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R23-01-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 décembre 2022, au montant de 2 457 013,49 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 01-23

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

▶	<u>2 457 013.49 \$</u>	
Paiements Internet : 4001 à 4026		428 192,75 \$
Paiements par chèque : 27342 à 27360; 27362 à 27413 27415 à 27452		316 930,16 \$
Paiements par Transphère : S11368 à S11448		<u>1 212 306.76 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	29 972,85 \$	
Chèques de 1 000 \$ et plus	<u>1 927 456.82 \$</u>	
	1 957 429,67 \$	1 957 429,67 \$
Dépôts de paies # 48 à 52		<u>499 583.82 \$</u>
GRAND TOTAL		<u>2 457 013,49 \$</u>

Sandra GAGNON,
Trésorière.

R23-01-04

RÉSOLUTION POUR CONCLURE UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE AVEC MADAME EMANUELLE GARNEAU-MIGNOT POUR UN POSTE DE COORDONNATRICE LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution R21-07-05 du 13 juillet 2021 autorisant le remplacement de la coordonnatrice aux activités culturelles et communautaires et l'embauche de Madame Emanuelle Garneau-Mignot à cet effet pour une période d'environ une (1) année;

CONSIDÉRANT la résolution R22-08-07 autorisant la prolongation du contrat de travail de Madame Emanuelle Garneau-Mignot jusqu'au 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT les préparatifs budgétaires 2023 et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs et de la culture, Madame Marie-Pier Allard, afin de maintenir le lien d'emploi avec Madame Emanuelle Garneau-Mignot par la création d'un poste de coordonnatrice loisirs et culture;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin de pourvoir le poste jusqu'au 31 décembre 2023 et d'analyser les effets de ce nouveau poste et de cette réorganisation dans le cadre des préparatifs budgétaires 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

D'AUTORISER la conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée de Madame Emanuelle Garneau-Mignot jusqu'au 31 décembre 2023 inclusivement;

QUE ledit contrat puisse être reconduit, modifié ou prolongé par résolution du conseil municipal;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

R23-01-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEX RAÎCHE AU POSTE DE CAPITAINE PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour combler le poste de capitaine préventionniste;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Alex Raïche et sa réussite de toutes les étapes de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Monsieur Alex Raïche au poste de capitaine préventionniste pour une entrée en fonction effective le 6 février 2023;

DE LUI ACCORDER les conditions de rémunération globale prévue à l'entente des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Fermont et à la convention d'embauche convenue avec le candidat le 10 janvier 2023;

DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, ou Madame Sarah Bélanger, conseillère en ressources humaines, afin d'agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

Les conseillers Danny BOUCHARD et Shannon POWER déclarent des intérêts dans la présente résolution et ils se retirent des discussions.

ADOPTÉE

R23-01-06

RÉSOLUTION - FIN DE PROBATION DE MONSIEUR OLIVIER BOUCHARD AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT la résolution R21-12-06 adoptée le 13 décembre 2021 afin d'embaucher Monsieur Olivier Bouchard au poste de directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT l'évaluation intérimaire favorable (six mois) et la recommandation favorable de fin de probation de son supérieur immédiat, Monsieur Claude Gagné, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUBONT

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE METTRE FIN à la probation de Monsieur Olivier Bouchard au poste de directeur des Services techniques et de confirmer le statut régulier de celui-ci en date des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R23-01-07

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT
POUR LA CUEILLETTE ET LA GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques sera échu le 31 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques avec Nathaly Fortin, au coût mensuel de 1 580 \$, taxes en sus, pour une période d'un an, soit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;

ADOPTÉE

R23-01-08

**RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DE
MATÉRIAUX MG-20**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériaux de type MG-20;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville de Fermont a reçu une soumission, soit :

LESAGE TRANSPORT : 31 \$ / TONNE POUR UNE QUANTITÉ DE
1200 TONNES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adjugent la soumission de Lesage transport au montant de 31 \$ par tonne pour une quantité de 1200 tonnes, taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

R23-01-09

**RÉSOLUTION POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R22-12-11 ET POUR
MANDATER LA FIRME D'AVOCATS GNH AVOCATS POUR PROCÉDER
DANS LE DOSSIER DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET POUR
L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINS
DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes demeurent impayés, et ce, malgré des avis de rappel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocat pour l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme GNH avocats et la connaissance des différents dossiers de la Ville de Fermont par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER la résolution R22-12-11;

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans le dossier des taxes impayées pour la Ville de Fermont;

DE MANDATER la firme d'avocats GNH avocats afin qu'elle puisse procéder dans les dossiers d'application des règlements municipaux ainsi que dans certains dossiers juridiques pour l'année 2023;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Madame Marie Philippe Couture, greffière, ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, à représenter et à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R23-01-10

RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉOLUTION R22-10-13 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT POUR LE PAIEMENT DE L'ENTREPRISE ALARME MICROTECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors du contrat d'Alarme Microtechnique un panneau devant être modifié au chalet de service a dû être remplacé par un de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement a été autorisé par Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R22-10-13 afin de modifier le montant total du paiement de 4 121,74 \$ taxes incluses pour 4 943,36 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R23-01-11

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES AIRES DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU DU LAC PERCHARD AUX FINS DES MISES À JOUR DE SES BASES DE DONNÉES

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la Ville de Fermont – Lac Perchard (X2156432) produit par la firme Englobe et daté du 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de tenir compte de ladite analyse et mettre ses bases de données et cartographies à jour le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit et en constitue l'exposé des motifs;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE le rapport d'analyse de vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface de la Ville de Fermont – Lac Perchard (X2156432) produit par la firme Englobe et daté du 26 juillet 2022, soit transmis aux autorités du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

QUE la Ville de Fermont demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de prendre en considération les aires de protection de la source d'eau du lac Perchard aux fins de la mise à jour de ses bases de données et le traitement des diverses demandes qu'il reçoit.

ADOPTÉE

R23-01-12

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le conseiller Daniel BERGERON donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 483 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2023.

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

ADOPTÉE

R23-01-13

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 484 POUR AMENDER L'ARTICLE 24.12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Marco OUELLET donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement numéro 484 pour amender l'article 24.12 du règlement numéro 394 concernant la sécurité incendie.

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

ADOPTÉE

R23-01-14

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 50.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE